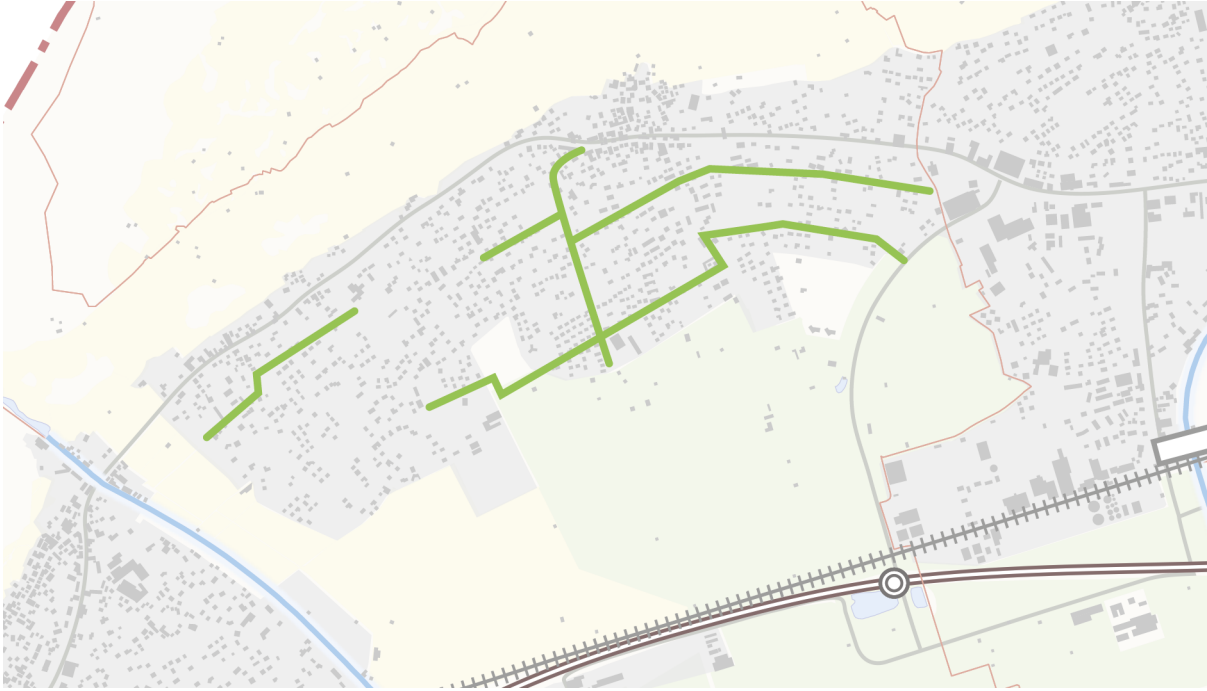




MESURE M5.7	VETROZ / REAMENAGEMENT DU RESEAU LOCAL DE MOBILITES DOUCES	
Thématique(s) M5 - Améliorations des liaisons locales de mobilités douces	Priorité : A	
Territoire concerné : Vétroz Maitre d'ouvrage : Vétroz		
Mesure du PA2 en relation : - Mesure du PA3 corrélée / liée : M5.1 - Vétroz / Requalification de l'Avenue de la gare Autres coordinations : -		
		
		
<p>Source : Vétroz, concept de mobilités douces, team+, 2016</p>		

INTENTION

Etat actuel

Le réseau routier communal de Vétroz, bien que globalement peu fréquenté, n'offre pas d'aménagements spécifiques pour les mobilités douces. Les liaisons directes entre les secteurs scolaires ou de loisirs et les secteurs résidentiels, sont signalisées mais ne sont pas aménagées de manière particulière.

Deux lignes de Pédibus sont bien fréquentées, mais un système de ramassage scolaire par minibus est toujours nécessaire pour assurer une bonne desserte. Les distances entre les habitations et les écoles peuvent être effectuées à pied ou à vélo, mais le manque d'aménagement n'est pas incitatif : trottoirs étroits, marquage au sol pour MD non respectés par les automobilistes et présence de trafic de transit sur les rues menant aux écoles.

Données quantitatives

Sur les axes concernés par les réaménagements proposés, les TJM sont partout inférieurs à 3'000 véh./jr.

Objectifs

- Assurer la sécurité et le confort des usagers et plus particulièrement des écoliers sur le trajet des écoles
- Créer un réseau de mobilité douce attractif sur le territoire communal
- Inciter les habitants de la commune à utiliser les mobilités douces pour leurs déplacements quotidiens

Description de la mesure

La route de la Prairie, la rue du Pont, la route de Bresse, la rue de la Madeleine et l'avenue de Derborence sont réaménagées de manière à dissuader tout trafic automobile (excepté le trafic d'accessibilité). Le profil en travers n'excède pas 4 mètres. Des décrochements horizontaux arborisés imposent une réduction significative des vitesses au trafic automobile.

EVALUATION

Opportunité

La commune de Vétroz est située à proximité immédiate de la gare d'Ardon et de la zone d'activité de Conthey. Le territoire est quasiment plat dans le secteur résidentiel dans lequel se situent également les écoles communales et les terrains de sport et de loisir. Le réseau est fortement maillé ce qui permet de prioriser fortement les mobilités douces sur certains axes stratégiques. La commune entend saisir cette opportunité pour mettre en place un réseau continu, étendu, sécurisé et attractif pour les mobilités douces, de manière à inciter réellement ses habitants à modifier leurs modes de déplacement.

Utilité de la mesure selon les critères d'efficacité

CE1 (amélioration de la qualité du système de transports) :

- amélioration du trafic piétonnier et cycliste
- amélioration de l'intermodalité.

CE2 (développement de l'urbanisation à l'intérieur du tissu bâti) :

- l'amélioration des conditions de circulation des mobilités douces dans le centre de la commune incitera les habitants à s'y installer
- amélioration de la qualité des espaces publics.

CE3 (accroissement de la sécurité du trafic) :

- amélioration directe de la sécurité des usagers de mobilité douce par la réduction du trafic et des vitesses.

CE4 (réduction des atteintes à l'environnement et de l'utilisation des ressources) :

- réduction des émissions de polluants atmosphériques et de CO2 par la diminution du trafic automobile.

Degré de maturité : 1

Faisabilité (pour les mesures de grande ampleur) : Vétroz, concept de mobilités douces, team+, 2016

REALISATION	
Calendrier de mise en œuvre Date prévue du début des travaux : 2019-2022 par tronçons Date prévue de la mise en service : 2019-2022 par tronçons	Calendrier de remise de l'avant-projet Etude d'opportunité et de faisabilité réalisée Etudes de détail et d'avant-projet: 2017-2018
Coûts Coûts estimés : CHF 930 000.- HT	
Financement Part fédérale : selon décision de la Confédération Solde : Commune	